

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

A la suite de l'appel d'offres en date du 8 mai 1978 qui a été déclaré infructueux, la Municipalité a lancé une consultation d'entreprises en vue d'apporter certaines modifications aux prestations initiales.

C'est l'Entreprise SEGEFOM qui a été retenue comme entreprise générale, les sous-traitants agréés étant : la S I R , M M M R , S O M I B A T , J E U M O N T / R E U N I O et DECOBAT.

Le montant total des travaux à prévoir s'établit de la façon suivante :

- travaux marché .....	10 400 000 Francs
- travaux en régie communale (espaces verts).....	500 000 Francs
- révision de prix; imprévus, divers, honoraires.....	1 600 000 Francs
	<hr/>
	12 500 000 Francs

Le financement pourrait s'établir de la façon suivante :

- subvention Jeunesse & Sports .....	500 000 Francs
- participation communale B.S. 77.....	500 000 Francs
- emprunt CDC au titre de 1978.....	2 500 000 Francs
- emprunt CDC au titre de 1979.....	3 250 000 Francs
- emprunt CAECL au titre de 1978.....	2 500 000 Francs
- emprunt CAECL au titre de 1979.....	3 250 000 Francs
	<hr/>
	12 500 000 Francs

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs de m'autoriser à contracter auprès de la C D C et de la C A E C L les emprunts correspondants pour permettre la réalisation de ces travaux.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

LE MAIRE - Le projet qui vous est présenté a fait l'objet de plusieurs délibérations en ce qui concerne ses aspects techniques. Nous en sommes maintenant à la phase du financement. Celui-ci devait être moins important que dans le projet initial car nous avons renoncé, pour réduire les devis, à couvrir les 5 000 places assises. Je vous rappelle que ce stade comprend deux terrains, l'un pour le grand jeu, l'autre pour le petit jeu et que les vestiaires sont communs aux deux stades.

M. le Docteur GERARD - L'engagement d'une telle dépense m'amène à m'opposer à ce projet. Cependant pour éviter toute spéculation sur mes propos, je précise que j'en'ai rien contre la construction d'un stade, mais que je trouve la dépense actuellement inopportune et ceci pour plusieurs raisons :

1° Ce stade ne se justifie pas. En effet, il se dispute 80 matchs à St. Denis. Les matchs de première division attirent 400 personnes en moyenne, ceux de 2ème division 200 personnes, ceux de troisième division 40 personnes. Par conséquent, on peut se demander qui nous mettrons dans ce stade de 17 500 places ! de plus, le stade de 13 000 places de St-Paul est à 25 km. Si nous voulons développer le sport, nous ferions mieux de multiplier le nombre de terrains plutôt que de construire un seul à ce prix.

2° Cette dépense est d'ores et déjà inutile. On dépensera 12 500 000 F pour un stade qui ne sera pas éclairé, un terrain de petits jeux qui ne sera pas couvert, donc pour des infrastructures qui ne seront pas utilisées à fond. De plus, le terrain ne sera pas prêt pour les jeux Olympiques. Je ne vois pas l'utilité de construire ce stade.

3° Certains arguments ont été avancés : terrain de la Redoute qui risque d'être repris par l'armée, prestige de la ville... Ces arguments ne sont pas valables car Monsieur le Maire nous l'a dit pour le dossier précédent, que cela faisait cent ans qu'on parlait de reprise de terrain par l'armée, que rien n'a été fait. En ce qui concerne le prestige, ce dernier c'est aussi une ville propre, le tout à l'égout, des trottoirs sur lesquels nous pouvons marcher sans nous casser la figure; c'est aussi la disparition des tinettes, la dépense serait de l'ordre de 1 200 000 F, aucune mesure avec la dépense prévue pour un embryon de stade.

4° La construction de ce stade engage gravement l'avenir, car cela va diminuer nos possibilités d'emprunt pour des opérations d'intérêt général. A ce propos, je vous rappelle qu'en décembre 1977 tous les adjoints spéciaux s'étaient réunis pour exposer leurs besoins en voirie, trottoirs, éclairage public, électrification etc... Il y en avait pour 5 000 000 F de travaux. L'enveloppe à se partager n'étant que de 3 000 000 F, il a fallu rogner à l'un cent mètres de trottoir, à l'autre cinq poteaux électriques etc... C'est ainsi que l'on a refusé à LAURET l'éclairage de son stade pour 250 000 F, à MONDON la construction d'un foyer pour 300 000 F. Que n'aurait-on pu faire avec 12 500 000 F !

5° Cette opération n'est même pas rentable politiquement. En effet, nous allons faire travailler une entreprise et cinq sous-traitants, alors qu'en utilisant cet argent autrement nous pourrions faire travailler les petites et les moyennes entreprises, donc diminuer les licenciements et le chômage.

Enfin, j'ai déjà fait plusieurs réunions de comité de quartier, réunions qui ont pour but de connaître les besoins de la population. Il est étonnant de constater que ce que veulent les gens, c'est une amélioration de leurs conditions de vie : l'eau, l'électricité, des sentiers propres et éclairés, un meilleur habitat. Personne n'a demandé une piscine olympique, un aquarium géant, ou un stade de cette importance.

De plus, n'oubliez pas que dans sa conférence de presse, Monsieur GISCARI D'ESTAING envisage, pour les villes de plus de 30 000 habitants, le scrutin de la proportionnelle, cela signifie qu'il ne sera plus nécessaire d'être sur une liste pour se présenter aux élections, et que nous risquons de voir les communistes, qui sont battus dans les scrutins majoritaires, revenir en force en se faisant élire dans les quartiers particulièrement défavorisés, ce qui n'arrangera pas l'entente au sein du Conseil Municipal.

Pour ces différentes raisons, je me vois dans l'obligation de voter contre le projet d'emprunt. Je propose :

1° Que l'on continue les travaux en régie de manière à avoir un terrain de foot-ball ;

2° De définir ce que nous voulons comme terrain de petits jeux et d'ouvrir un concours d'architectes pour la réalisation et ensuite de lancer un appel d'offres.

Le seul point positif que je vois à ce projet c'est de faire un "cadeau royal" à l'architecte puisque l'on parle de quelques 1 600 000 F d'honoraires.

Monsieur le Maire, je demande, si c'est possible, le vote secret.

LE MAIRE - Avant de passer au vote secret, je voudrais quand même répondre à certains arguments.

Vous avez avancé comme raison de votre opposition au projet du stade de l'Est, mes récents propos selon lesquels le Stade de la Redoute, bien que militaire, reste à notre disposition.

...../

Je confirme ce que j'ai dit mais tiens à vous faire remarquer tout de même que d'après les termes du contrat, le Stade de la Redoute peut nous être enlevé sur simple coup de téléphone.

Cette éventualité ne doit certes pas nous empêcher de le réparer, mais nous devons avoir conscience que la situation actuelle n'est pas sans risque.

Je tiens par ailleurs à insister sur ce que je vous ai déjà dit tout à l'heure. Le projet de stade de la Commune Prima est inscrit dans les comptes de la Mairie depuis plus de 17 ans.

Ni vous, ni moi n'en avons eu l'initiative qui doit être portée au crédit de nos prédécesseurs.

Quand je suis rentré dans cette mairie, le projet avait déjà été programmé pour être réalisé à l'emplacement actuel des deux petits terrains de jeu du Chaudron.

Jusqu'à ce jour, il n'a pu être réalisé. Les jeux de l'Océan Indien constituent à mon avis une raison valable de le relancer.

Vous affirmez par ailleurs qu'un stade de 15 000 places ne se justifie pas. Pour ma part, je considère qu'il nous faudrait au contraire un stade de 20 000 ou 30 000 places. Le prix des places actuels est trop élevé et explique l'absence de public. Si les billets d'entrée étaient fixés à 1 F ou 2 F, les gens iraient en plus grand nombre au stade. Actuellement les habitants du Chaudron, de loin les plus nombreux et les plus déshérités, n'ont pas les moyens de payer leur place.

M. le Docteur GERARD - Le prix du billet actuel est de 6 F.

LE MAIRE - Peu de gens peuvent payer ce prix là. Lorsque les billets seront à 1 F ou 2 F, 15 000 places ne seront pas suffisantes et nous ferons des bénéfices. Comme vous le voyez, nous n'envisageons pas de réaliser une opération de prestige mais seulement de vulgariser le foot-ball.

M. le Docteur GERARD - Si tel est votre objectif, multipliez les terrains.

LE MAIRE - Pour ce qui est de multiplier les stades je tiens à vous faire remarquer que tous les écarts de St. Denis ont aujourd'hui leur stade. Le projet de PRIMA arrive en dernier. Nous avons en cela adopté la même politique que pour les mairies annexes qui ont été construites avant la grande mairie de St. Denis. Là aussi sans aide de la Jeunesse et Sports.

Certes le secteur de Bellepierre n'a pas encore de terrain. Cette carence ne doit pas pour autant vous amener à contester ce qui a été fait. Bellepierre n'a pas de terrain parce que le relief ne s'y prête pas sauf à creuser dans le roc. Je ne peux rien à cet état de chose.

Vous avez évoqué aussi la possibilité d'affecter les crédits du stade à des travaux de trottoirs, lumière. Deux remarques à ce sujet : d'abord, ce n'est pas du tout le même financement. Enfin, vous n'arriverez pas ainsi à satisfaire tous les besoins de la Commune. Ce n'est pas parce que nous mettrons 10 millions d'un coup sur ces aménagements, qu'ils seront pour autant terminés. Ces travaux sont permanents et doivent être poursuivis chaque année.

Je ne sais pas si vous suivez bien toutes les délibérations de notre conseil mais chaque année, nous établissons un programme qui justement améliore les équipements. J'ajoute que les programmes que nous adoptons chaque année n'ont pas pour objectif la réalisation d'opérations de prestige et qu'ils sont chaque fois approuvés par un vote unanime du Conseil Municipal.

C'est la première fois qu'un désaccord apparaît dans notre assemblée. Cela ne m'étonne pas. Il y aura encore plus de désaccord quand le système de la proportionnelle aura été instauré.

M. le Docteur GERARD - Ça c'est sûr.

000023

LE MAIRE - Si c'est ce que vous souhaitez, libre à vous de le dire et d'en parler.

M. le Docteur GERARD - Je ne le souhaite pas.

LE MAIRE - Quoi qu'il en soit, le système actuellement en vigueur est celui de la liste bloquée. Il nous permet pour le moins de prendre des décisions et d'agir.

Vous verrez qu'il n'en sera pas de même dans le système de la proportionnelle où il suffit qu'un groupe s'unisse avec un autre pour bloquer tous les projets.

J'ajoute que cette question de politique ne me concerne pas tellement car mon action n'est pas dirigée par des considérations électorales. Je n'agis pas pour être élu ou réélu mais parce que c'est mon devoir. Tous les conseillers que j'ai pris, et je me suis peut être trompé sur votre compte, agissent de la même manière pour le bien être de la population. Que leur importent les questions de proportionnelle ou autre.

Enfin vous conviendrez que l'action municipale doit être cohérente. L'affaire dont nous parlons a déjà été présentée au Conseil et a donné lieu à un vote unanime.

Vous ne pouvez aujourd'hui revenir sur cette décision. Par ailleurs et contrairement à ce que vous croyez, l'opération est intéressante sur le plan financier du fait que nous avons obtenu des emprunts de la CAECL et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. Cadet Herfort - Monsieur le Maire, je vais citer deux arguments pour dire à mon collègue que je ne suis pas d'accord avec lui. Le premier, c'est que la Réunion a une population très jeune avec 60 % de moins de 20 ans. Nous avons le devoir de nous occuper d'eux. Pour cela le stade de l'Est est nécessaire. Le deuxième argument concerne la fréquentation des stades. Il n'est pas vrai que la fréquentation maxima d'un match de première division soit de 3 ou 400 personnes.

M. le dr GERARD - Pourquoi ?

M. CADET Herfort - La Réunion compte plus de 6 000 licenciés dans les différentes disciplines. Le chiffre de 400 ne peut être accepté... Par ailleurs, notre action ne doit pas être menée à court terme.

Nous devons travailler pour dans 15 ou 20 ans. Pour cela, et au nom de tous les sportifs du Département, je vous demande d'accepter la construction du Stade de l'Est.

M. Marc GERARD - Monsieur le Maire, je suis désolé mais nous nous écartons de la question qui nous est posée. Je crois qu'il s'agit dans cette délibération de financer un projet qui a été décidé par le conseil municipal le 30 janvier 1978. Je pense qu'effectivement ce projet avait été voté à l'unanimité, en conséquence, le Conseil Municipal ne peut se déjuger. L'utilité d'un stade a été prouvée je crois par les remarques faites tout à l'heure par nos collègues qui sont responsables de sociétés sportives. C'est vrai que c'est cher, c'est vrai que cela nous demandera des sacrifices. Mais nous devons savoir que plus nous tardons à réaliser un équipement pareil plus il nous coûtera cher.

En ce qui concerne le vote secret demandé par mon collègue, je ne vois pas l'utilité de le faire. Toutes les délibérations passent au Conseil Municipal. Les membres de ce conseil sont suffisamment adultes pour donner leur avis, et personnellement je ne vois pas l'utilité d'un vote secret.

M. le dr GERARD - Je voulais seulement dire que le projet avait été modifié. C'est-à-dire, aujourd'hui nous allons voter 12 500 000 F et puis dans deux ans, il faudra compléter l'électricité et cela va s'acheminer vers les 3 milliards anciens.

M. Marc GERARD - Parce qu'il faut effectivement répartir les charges.

...../

M. le Dr GERARD - Dans ces conditions, je reprends l'argument précédent. Abandonnons l'aménagement du stade de la Redoute qui risque de nous être enlevé sur simple coup de téléphone. Axons nos efforts sur le stade de Prima qui est une propriété communale. Acceptons le projet initial avec terrain de petit jeu, stade de foot-ball et piste d'athlétisme.

M. TESSIER - Nous ne pouvons pas faire les deux terrains en même temps.

LE MAIRE - En fait le projet initial prévoyait la construction d'une piste. Celle-ci faisait augmenter du 1/3 les devis. Le financement dont nous disposons pour 1978 et 1979 ne nous permet pas de donner suite à ce projet.

M. le Dr GERARD - Avec ce tiers nous y arriverons car votre terrain de petits jeux sera inutilisable.

LE MAIRE - Vous semblez ignorer tout ce qui se passe autour de vous. Prenez l'exemple du Conseil Général. Le projet a doublé de prix entre le moment où il a été présenté et le moment où il a été réalisé. Si vous prenez le cas de St. Gilles cela a été la même chose. C'est sûr que cela augmentera. Il suffira d'un retard dans certaines constructions pour que les révisions de prix interviennent et augmentent ce prix.

M. le Dr GERARD - Rien ne vous empêche de revoir le projet et de refaire un concours d'architecte ainsi qu'un appel d'offres.

M. TESSIER - Monsieur le Maire, je suis de l'avis de mon collègue, il existe des urgences. Cela ne veut pas pour autant dire que le projet du stade doit être renvoyé. Je prends seulement pour exemple ce que les Municipalités précédentes n'ont pas fait : les travaux de Saint-Denis. Si ces travaux avaient été réalisés plus tôt, cela aurait fait une économie. Une Municipalité ne peut se dérober à certaines obligations. Avec la présence de la jeunesse, ce stade est une obligation. Si nous ne réalisons pas dès à présent ce projet, il nous coûtera plus cher. Deux autres raisons doivent être prises en considération. L'institution de la proportionnelle risque de bloquer définitivement ce projet. Le stade de la Redoute peut nous être enlevé sur simple coup de téléphone.

M. le Dr GERARD - Mon cher collègue, vous apportez de l'eau à mon moulin. Vous dites que les égouts vont coûter très chers. Je vous signale que les égouts ne sont pas terminés sur St. Denis. Vous parlez du stade de la Redoute qui risque de vous être retiré, alors mettons le paquet sur un stade qui nous appartient. Au lieu de dépenser 3 250 000 F sur un stade qui risque de nous passer sous le nez.

M. PAYET Aristide - D'autres projets de stade ont été mis de côté, c'est le cas pour celui de Montgaillard.

LE MAIRE - Le stade de Montgaillard est financé par l'Etat. Cela n'a rien à voir avec un stade qui est financé par la Commune. Vous ne connaissez pas les problèmes et vous les mélangez. C'est un stade de C.E.S. Vous ne pouvez dire partant de cet exemple que nous avons mis de côté des projets. Nous n'avons jamais rien mis de côté. Il y aurait maintenant un stade à Bellepierre si il n'y avait pas eu cette contrainte particulière du terrain en pente.

M. le Dr GERARD - Monsieur le Maire, je ne voudrais pas que les gens se méprennent sur mon intervention, ce n'est pas parce que je n'ai pas de stade à Bellepierre que je veux bloquer le projet qui nous est soumis. Moi je redoute les emprunts que nous allons engager. Nos possibilités d'emprunt sont limitées.

LE MAIRE - Monsieur GERARD, je n'engage pas la Mairie à la légère. Croyez bien que mon objectif n'est pas de faire sombrer les finances communales et que j'agis avec l'accord de mes conseillers.

Nous ne sommes pas prêt de sombrer. Nous avons quand même vérifié l'état de nos endettements avant de nous engager dans une si importante construction.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

CONTRE : 2 (Monsieur le Dr GERARD et Monsieur Aristide PAYET).

ABSTENTION : 0

POUR : 36

ADOPTE A LA MAJORITE.